

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le vendredi 18 septembre 2015 à 19h00 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 11 septembre 2015.

**Étaient présents** : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mmes Valérie BERGEY, Eliane BERNADET, Aurélie BIBENS et Christelle JEAN ; Mrs Gérald FAVE, Philippe HERNANDEZ, Benoit LABUZAN, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Laurent LAUZUN et Bernard MUGICA.

**Étaient absents excusés** : Mme Isabelle ARBEAU ; Mrs Michel BIBENS et Jean Michel CAZE.

Monsieur Bernard MUGICA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout des délibérations suivantes :

- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Demande de subvention au Conseil Départemental
- Signature d'une convention de partenariat avec la commune de ROAILLAN

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour des trois délibérations

### **1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 août 2015**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 28 août 2015.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 28 août 2015.

### **2/ Délibération n° DELIB1\_09-15 Demande de subvention "horizon bleu 2016" à la Fédération Française de Football**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été établies pour la construction de vestiaires et d'un espace de convivialité (Club House) au stade municipal.

A la lecture des devis, le montant des travaux s'élève à 182.582,00 euros Hors Taxes (219.098,40 euros Toutes Taxes Comprises) pour la construction des vestiaires d'une part et à 82.384, euros Hors Taxe (98.860,80 euros Toutes Taxes Comprise) pour la construction d'un espace de convivialité d'autre part.

Les aides pouvant être accordées dans le cadre de l'opération "Horizon bleu 2016" sont de 20% du coût plafonnée à 20.000,00 euros pour la construction des vestiaires et de 50% du coût plafonnée à 40.000,000 euros pour la construction d'un espace de convivialité.

Considérant l'intérêt que représente ce projet pour le club de football intercommunal des communes de MAZERES et ROAILLAN, une convention de partenariat est établie avec la commune de ROAILLAN dans le cadre de la construction de ces deux équipements.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Décide** :

#### **1/ Pour le projet de construction de vestiaires :**

- ✓ De solliciter auprès de la fédération française de Football une subvention au titre de l'opération "Horizon Bleu 2016".

- ✓ D'adopter le plan de financement suivant

Subvention Horizon Bleu 2016	20.000,00 euros
Subvention de l'Etat	92.738,00 euros
Subvention du Conseil Départemental	22.460,00 euros
Commune de ROAILLAN	1.000,00 euros
Autofinancement	46.384,00 euros
Total	<u>182.582,00 euros</u>

- ✓ De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

## 2/ Pour le projet de construction d'un espace de convivialité :

- ✓ De solliciter auprès de la fédération française de Foot une subvention au titre de l'opération "Horizon Bleu 2016".
- ✓ D'adopter le plan de financement suivant

Subvention Horizon Bleu 2016	41.192,00 euros
Subvention du Conseil Départemental	10.090,00 euros
Autofinancement	31.102,00 euros
Total	<u>82.384,00 euros</u>

- ✓ De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

## 3/ Délibération n° Dellb2 09-15 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été établie pour le projet de construction de vestiaires et d'un club house (salle de convivialité) au stade municipal.

A la lecture du devis, le montant des travaux s'élève à 264.966,00 euros Hors Taxes (317.959,20 euros Toutes Taxes Comprises).

Considérant l'intérêt que représente ce projet pour le club de football intercommunal des communes de MAZERES et ROAILLAN, une convention de partenariat est établie avec la commune de ROAILLAN dans le cadre de la construction de ces deux équipements.

L'aide pouvant être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 dans le cadre d'une demande de plusieurs communes ayant passé convention est de 35% du coût plafonnée à 175.000,00 euros.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Décide** :

- ✓ De solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'année 2016 concernant le projet de construction de vestiaires et d'un club house.
- ✓ D'adopter le plan de financement suivant

Subvention Horizon Bleu 2016	61.192,00 euros
Subvention de l'Etat - DETR	92.738,00 euros
Subvention du Conseil Départemental	32.550,00 euros
Commune de ROAILLAN	1.000,00 euros
Autofinancement	77.486,00 euros
Total	<u>264.966,00 euros</u>

- ✓ De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

#### **4/ Délibération n° DELIB3\_09-15 : Demande de subvention au Conseil Départemental**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été établie pour le projet de construction de vestiaires et d'un club house (salle de convivialité) au stade municipal.

A la lecture du devis, le montant des travaux s'élève à 264.966,00 euros Hors Taxes (317.959,20 euros Toutes Taxes Comprises).

Considérant l'intérêt que représente ce projet pour le club de football intercommunal des communes de MAZERES et ROAILLAN, une convention de partenariat est établie avec la commune de ROAILLAN dans le cadre de la construction de ces deux équipements.

L'aide pouvant être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour la construction de vestiaires et /ou club house est de 35% du coût plafonnée à une dépense de 100.000,00 euros. Le montant de l'aide sera soumis au coefficient de solidarité, soit pour la commune de MAZERES 0.93% pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Décide** :

- ✓ De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental concernant le projet de construction de vestiaires et d'un club house.
- ✓ D'adopter le plan de financement suivant

Subvention Fédération Française de Football	61.192,00 euros
Subvention de l'Etat	92.738,00 euros
Subvention du Conseil Départemental (CDS 0.93%)	32.550,00 euros
Commune de ROAILLAN	1.000,00 euros
Autofinancement	77.486,00 euros
Total	<u>264.966,00 euros</u>

- ✓ De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

#### **5/ Délibération n° DELIB4\_09-15 : Signature d'une convention de partenariat avec la commune de ROAILLAN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction de vestiaires et d'un club house au stade municipal et considérant l'intérêt que représente ce projet pour le club de football de l'Entente Sportive MAZERES ROAILLAN, il convient de signer une convention de partenariat avec la commune de ROAILLAN.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat.

#### **6/ Délibération n° DELIB5\_09-15 : Signature de deux conventions de partenariat**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'animation des Temps d'Activités Périscolaires un animateur du Club de Basket Langon Sud Gironde et un animateur indépendant pour un atelier image ont été sollicités.

L'intervention de l'animateur du Club de Basket se fera dans les conditions suivantes :  
Découverte et initiation au basket les vendredis après-midi de 14h00 à 17h00 du 4 septembre au 18 décembre 2015,  
Le tarif horaire est de 25 euros.

L'intervention de l'animateur de l'atelier image se fera dans les conditions suivantes :  
Initiation à la photo et à la vidéo (présentation des équipements, reportage, montage...),  
Le tarif horaire est de 25 euros.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Autorise** Monsieur le Maire à signer :

- ✚ Une convention de partenariat avec le Club de Basket Langon Sud Gironde pour la période du 4 septembre au 18 décembre 2015 d'une part,
- ✚ Une convention de partenariat avec Monsieur Bruno LACOMBE pour la période du 18 septembre 2015 au 1er juillet 2016 d'autre part

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00**